

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

**PRESENTS :** M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

**6. Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms en groupement avec la communauté urbaine Limoges Métropole concernant les services de télécommunication.**

Par délibération en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a validé l'intégration de la commune de Boisseuil au groupement de commandes de Limoges Métropole relatif au service de télécommunications. Ce marché portant sur la téléphonie fixe, les interconnexions des sites, les accès internet et la téléphonie mobile pour les usages voix et données arrivera à son terme le 31 mars 2025.

Pour son renouvellement, Limoges Métropole propose de faire appel à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT). Celle-ci présente plusieurs avantages :

- un gain de temps important concernant les procédures administratives en lien avec la consultation des entreprises,
- des tarifs nettement en deçà de ceux actuellement pratiqués dans le marché en cours de services de télécommunications en groupement de commandes,
- la possibilité de passer en groupement d'achat sans avoir la nécessité de recourir à une convention constitutive de groupement de commandes.

Limoges Métropole sera le coordinateur de cette adhésion en groupement. A ce titre, c'est la communauté urbaine qui s'acquittera des coûts annuels d'utilisation des marchés facturés par la CANUT. Les membres pourront s'ajouter en cours d'année suivant la souscription au marché de la CANUT et ils n'auront donc pas à s'acquitter d'une redevance.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser l'adhésion à la CANUT en groupement avec Limoges Métropole communauté urbaine concernant les services de télécommunication,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans le cadre de cette adhésion et des services afférents,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

